



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 décembre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Ghislaine HAUETER,
Maire de FRENEUSE.

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES,
Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine
FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Luc LEFEVRE, Patrice
LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne MANGEL,
Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain
PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET,
Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam
TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avant donné pouvoir (article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

MM. Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Florence
DUFOIX, Sandra ERARD a donné pouvoir Myriam
TLEMSANI, Renaud LAVARENNE a donné pouvoir à
Céline MARQUES, Adrien LESEC a donné pouvoir à
Luc LEFEVRE, Maëva ROBIN a donné pouvoir à
Sandrine FRAYSSE.

Absents excusés :

MM. Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe
RENTE.

Madame Corinne MANGEL a été élu secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERsEn

Exercice	27
Présents	19
Votants	24

OBJET :

**TARIF BADGE EN CAS DE
NON RESTITUION OU PERTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29,
L.2122-21 et suivants ;

Vu la délibération n°94/52 du Conseil Municipal du 23 juin 1994 portant création d'une régie
de recettes « commune » ;

Vu l'article 4 de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal,
précisant le prêt de badge(s) et de sa perte ou non restitution ; celui-ci sera facturé par
l'émission d'un titre au prix de 50 euros TTC ;

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de :

FIXER le tarif à 50 euros TTC

Freneuse le 21 décembre 2022

Acte exécutoire


Le Maire,
Ghislaine HAUVIER

